



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2016 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M François LAURENT, M Bruno PUIS, M Médéric PARROT, Mme Nadège ROELENS, Mme Odile CORDIER, Mme Nicole DIMINO.

Absents excusés :

- M Jean-Pierre WRZOCHOL ayant donné procuration à M Michel COLLETTE.
- Mme Michelle CHAMBRELENT ayant donné procuration à Mme Nicole DIMINO.
- Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE ayant donné procuration à Mme Odile CORDIER.
- Mme Isabelle FORTE ayant donné procuration à M Eric BARRUET.
- Mme Christine NEIVA-TORRES ayant donné procuration à M Philippe POULAIN.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Odile CORDIER.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.
- Projet de schéma de mutualisation CCPOH.
- Règlement du cimetière et columbarium.
- Subvention DETR pour terrain de foot.

Questions diverses :

- Etude vidéo-protection.
- Gestion du panneau lumineux d'information.
- Déploiement fibre optique.

Ordre du jour supplémentaire :

- Don du sang.
- Intervention de l'EPFLO pour la ZAC NORD.
- Retour aux événements de janvier 2016.

APPROBATION DU P V DU 14 DECEMBRE 2015

Monsieur Médéric PARROT signale que lors du dernier compte rendu il n'avait pas pris part au vote.

Arrivée de Monsieur Denis MESSIO.

Vote pour : 12.

Vote contre : 2.

Abstention : 1.

PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION (délibération n°01-08/02/2016)

Monsieur le Maire commente les documents distribués au préalable aux conseillers, ceux-ci énumèrent l'ensemble des services en commun déjà mis en place et qui présentent la création de nouveaux services.

Monsieur Médéric PARROT demande de quelle façon sera calculée la participation financière pour chaque commune concernée.

Monsieur le Maire répond qu'il est fort probable que celle-ci sera calculée au prorata.

Il s'agit de définir les modules à retenir sachant qu'il n'y aura pas d'obligation de la part de la commune.

Il est donc proposé de retenir tous les modules (ressources humaines, informatique, marchés publics/juridique, SIMOH et gestion des archives).

Monsieur le Maire précise concernant le très haut débit qu'actuellement, seul SFR s'est porté candidat comme fournisseur d'accès.

Vote pour : 15.

REGLEMENT DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM (délibération n°02-08/02/2016).

Monsieur Philippe POULAIN rappelle les termes du projet et demande s'il y a des questions ou remarques.

Monsieur Médéric PARROT s'interroge sur la nécessité de refaire le règlement.

Monsieur Philippe POULAIN répond que le règlement a été voté lors de l'implantation du premier columbarium, la création d'un deuxième columbarium a nécessité une nouvelle réflexion (nombre de cases différent).

Conformément à l'engagement pris, le géomètre de « 49° nord » remet à jour les plans du cimetière afin d'informatiser celui-ci.

La procédure de reprise des tombes sera terminée à l'automne 2016.

Vote pour : 15.

DEMANDE DE DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL (délibération 03-08/02/2016).

Monsieur le Maire fait part du mauvais état de la main courante qui date de la création du terrain de football, des devis a été demandés pour la réfection de celle-ci, notamment au niveau de la sécurité. Le coût de ce projet est de 33 759,25 € H.T, les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur des demandes de subventions au titre de :

- la DETR.
- De la FFF (Fédération Française de Football)
-

Vote pour : 15.

INTERVENTION DE L'EPFLO POUR LA ZAC NORD

Monsieur le Maire avise les membres du conseil municipal de la décision de la CCPOH de faire appel à l'EPFLO (organisme du Département pour les acquisitions foncières) pour gérer le dossier de la ZAC Nord.

Les membres du conseil municipal souhaitent ne pas se prononcer tant qu'ils n'ont pas les réponses à certaines questions fondamentales sur le projet de la ZAC, notamment :

- que le chemin de la justice soit fait en même temps que le sens giratoire (avant l'aménagement de la zone).
- Qu'une étude soit faite sur le passage du nombre de camions supplémentaires sur la RD 1017.
- La mise en place de transports en commun entre Pont-Ste-Maxence et Saint-Martin-Longueau.

QUESTIONS DIVERSES

Etude vidéo-protection :

La gendarmerie propose aux communes une étude gratuite sur l'installation de vidéo projection.

La gendarmerie de Clermont est en charge de ces études, cependant le délai d'attente est de 7 à 8 mois.

En terme de financement, le Conseil Départemental peut allouer une subvention dans le cadre de ces équipements.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à demander l'étude.

Gestion du panneau lumineux d'information :

Monsieur le Maire signale que le panneau sera livré et installé la semaine prochaine et qu'un technicien sera présent au secrétariat pour assurer la formation de base sur l'utilisation du système informatique.

La formation sera dispensée aux secrétaires, l'adjoint du patrimoine et à deux élus (Eric BARRUET et Nadège ROELENS).

Don du sang :

Le don du sang de Creil et sa région souhaite obtenir l'adresse des jeunes de la commune nés en 1998 (âge à partir duquel on peut donner son sang).

Les membres du conseil municipal après réflexion estiment qu'il est préférable de prévenir les jeunes par le biais d'une information communale.

Evènements de janvier 2016 :

Monsieur Médéric PARROT souhaite avoir des précisions sur ce qui est appelé « évènements » lors du dernier bureau élargi auquel il n'était pas présent.

Monsieur le Maire rappelle que le bureau élargi auquel il ne participe jamais ne prend pas de décisions officielles et qu'il ne s'agit que d'une réunion d'information qui aborde la vie municipale au quotidien.

Monsieur Médéric PARROT s'inquiète de la sécurité, en ce qui concerne les praticables qui se sont légèrement déplacés au cours du spectacle de Noël.

Monsieur le Maire répond que la commune de Pont-Ste-Maxence avait prêté pour la première fois son matériel en oubliant de fournir les attaches mais que depuis celui-ci a de nouveau été emprunté et ne présente aucune dangerosité.

Monsieur Médéric PARROT souhaite connaître le prix de l'étude financière réalisée par l'UMO, Monsieur le Maire lui rappelle une nouvelle fois que le coût était de 750 €.

Monsieur Médéric PARROT réitère sa demande concernant la transmission de tous les comptes rendus des commissions à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus de commissions sont envoyés uniquement aux membres qui en font partie mais que ceux qui le souhaitent peuvent venir en mairie pour les consulter.

La majorité des membres du conseil municipal souhaite conserver ce mode de fonctionnement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENS
			Pouvoir à Odile CORDIER	

François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
			Pouvoir à Nicole DIMINO	Pouvoir à Eric BARRUET
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZACHOL	Christine NEIVA TORRES
			Pouvoir à Michel COLLETTE	Pouvoir à Philippe POULAIN